



Règlement particulier du **WHO'S BAD TOURNAMENT**

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (**FFBaD**), le règlement des autorisations de tournoi en vigueur de la Ligue Ile de France de Badminton (**LIFB**).

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro _____ et sous le nom **WHO'S BAD TOURNAMENT**. Il se déroule les **11 et 12 février 2017** à la **HALLE CARPENTIER** et son **ANNEXE** sur un total de 20 terrains dont 11 tapis.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Philippe GOUTRY assisté de Adeline SERGENT, Jean-Claude DERNIAUX, et Laurent BAYLE**. Leurs décisions sont sans appel. Les Juge-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1 et 2.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi **WHO'S BAD TOURNAMENT** est un tournoi international de **type élite** qui s'adresse à tout licencié de France et tout joueur d'étranger en catégorie séniors. Il est ouvert aux minimes, cadets, séniors et vétérans répondant aux classements et côtes requis pour le tournoi, avec une autorisation de 2 tableaux maximum par joueur. Une participation d'un joueur sur 3 tableaux afin de compléter certains tableaux sera envisagée, si le Comité d'Organisation le juge nécessaire.
- 2.2 Les séries proposées sont **Elite 1 (+2300), Elite 2 (1000 à 2299,99), N3/R4+ (500 à 999,99), R4/R5+ (250 à 499,99), R5/R6+ (99 à 249,99), et R6/D7 (32 à 98,99)** dans les tableaux de **SH, SD, DH, DD et DM**.
- 2.3 Les tableaux de simples se joueront en élimination directe sauf si le nombre d'inscrits permet la constitution d'une phase de poule. Les doubles se joueront en phase de poule suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.4 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.5 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux ou de réorganiser certains tableaux.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **14 janvier 2017**. Les classements seront arrêtés à cette date. La confection des tableaux se feront à partir des meilleurs CPPH.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **28 janvier 2017**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 La fiche d'inscription est à envoyer sous format électronique à l'adresse whosbad2017@inventiq.fr. Le règlement, par chèque à l'ordre de « WHO'S BAD », est à envoyer **par courrier** à l'adresse suivante :



Mr Alexis CHARRIERE

7, Marguerite Boucicaud - 75015 Paris

Un courriel de confirmation est envoyé à réception du règlement. Un règlement via **PAYPAL** est possible depuis l'étranger.

- 3.4 La prise en compte des inscriptions se fera en **mode Elite**, afin d'optimiser le coefficient de chaque tableau.
- 3.5 Les frais d'inscription s'élèvent à **15€** pour **1 tableau**, **23€** pour **2 tableaux**, **27€** pour **3 tableaux**.
- 3.6 Le principe d'un surclassement est autorisé pour une paire dont au moins l'un des joueurs est classé dans la série souhaitée avec néanmoins la priorité aux meilleures côtes.
- 3.7 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la paire au 14 janvier.
- 3.8 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 23h00 et le dimanche de 8h00 à 19h00. Et l'ensemble des récompenses ne sera attribué que lors de la cérémonie protocolaire.
- 3.9 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **WHO'S BAD TOURNAMENT** doit connaître le règlement fédéral et de la **LIFB** relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
-  si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 -  si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la **LIFB** accompagné du formulaire (à télécharger) rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est **BABOLAT Grade 2**.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi **WHO'S BAD TOURNAMENT** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).